

Si nous avions pu dans l'Est acheter du blé de provende à un prix raisonnable, nous en aurions acheté des milliers de boisseaux.

Ainsi, on aurait fait de la place dans les élevateurs pour le blé qui est maintenant sur le champ dans les provinces des Prairies. C'est parce que l'Est ne pouvait acheter de céréales de provende qu'il y a un excédent de blé. C'est là au moins une des causes.

Puisque nous ne pouvions nous procurer de céréales de provende au prix que nous pouvions mettre, nous avions dû nous contenter de criblures. Il n'en a rien coûté à qui que ce soit, mais cela a été imputé sur le compte des cultivateurs de l'Ouest à titre de défalcation. Il nous a fallu acheter de mauvaises criblures à une époque où les excédents de céréales s'accumulaient dans l'Ouest. Nous aurions pu facilement acheter une bonne partie de ces céréales faisant ainsi de la place pour les milliers de boisseaux de blé étendus sur les champs dans les provinces des Prairies.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LOI SUR L'IMMIGRATION

MODIFICATION CONCERNANT L'ACQUISITION ET LA PERTE DE LA CITOYENNETÉ

M. H. A. MacKenzie (Lambton-Kent) propose la 2^e lecture du bill n^o 7 modifiant la loi sur l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, en proposant à la Chambre d'apporter cette modification à la loi sur l'immigration, je me rends pleinement compte que la loi sur la citoyenneté s'en trouvera changée puisque les deux lois sont inséparables et très étroitement liées entre elles. Je veux donc parler surtout de la partie de l'amendement qui a trait à la citoyenneté.

Depuis quelques années, les règlements de même que l'attitude de certains nouveaux Canadiens m'ont passablement mécontenté. Je me rends compte que le Canada est en réalité une terre d'immigrants. Beaucoup de députés viennent d'autres pays et les parents ou les grands-parents de la grande majorité d'entre nous étaient des immigrants. Voici un état du nombre des immigrants entrés au Canada depuis la guerre. Voici le tableau, en chiffres ronds:

| Année | Nombre |
|-------|---------|
| 1946 | 71,000 |
| 1947 | 64,000 |
| 1948 | 125,000 |
| 1949 | 95,000 |
| 1950 | 73,000 |
| 1951 | 194,000 |
| 1952 | 164,000 |
| 1953 | 168,000 |
| 1954 | 154,000 |
| 1955 | 109,000 |

Durant la période de 10 ans, de 1946 à 1955, 1,222,319 immigrants en tout sont entrés au [M. Cardiff.]

Canada. Je voudrais également donner un état comparatif de l'immigration et de la naturalisation. Les nouveaux Canadiens doivent habiter le Canada pendant cinq ans avant de pouvoir demander leur certificat de citoyenneté. J'ai pris comme normes les cinq années de 1946 à 1950 et les cinq années de 1951 à 1955. En 1946, 71,719 immigrants sont entrés au pays et, cinq ans plus tard, — ils étaient alors admissibles à la citoyenneté, — 12,553 ont obtenu leurs certificats. En 1947, il y a eu 64,000 immigrants et, en 1952, cinq ans plus tard, 10,000 ont obtenu leurs certificats de naturalisation.

Durant la période de cinq ans de 1946 à 1950, 430,000 immigrants sont entrés au Canada; de 1951 à 1955, 116,375 ont obtenu leurs certificats. Moins du tiers des immigrants venus au Canada entre 1946 et 1950 ont demandé leurs certificats en vue de devenir des citoyens canadiens naturalisés. Avec votre permission, je voudrais consigner ces deux tableaux au hansard parce que je n'en ai pas donné les détails. Personne n'y verra d'inconvénient, je suppose, car ils sont très courts.

M. Green: Puis-je poser une question à l'honorable député? Ces chiffres sur le nombre d'immigrants venus au Canada comprennent-ils les immigrants qui étaient citoyens britanniques?

M. MacKenzie: Certainement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député est-il autorisé à consigner ces tableaux au hansard?

M. Fulton: Puis-je lui demander où il a puisé ces chiffres. Viennent-ils du Bureau de la statistique?

M. MacKenzie: Non, ces chiffres me viennent du ministère de la Citoyenneté; je suppose qu'ils sont exacts. Ce sont les chiffres de l'année civile et non de l'année financière.

M. Fulton: Je n'y vois pas d'inconvénient. Je voulais simplement connaître la source.

M. l'Orateur suppléant: Est-ce convenu?

M. MacKenzie: Voici les tableaux:

Des voix: Entendu.

Immigration d'après-guerre, au Canada, par année civile

| | |
|------|---------|
| 1946 | 71,719 |
| 1947 | 64,127 |
| 1948 | 125,414 |
| 1949 | 95,217 |
| 1950 | 73,912 |
| 1951 | 194,391 |
| 1952 | 164,498 |
| 1953 | 168,868 |
| 1954 | 154,227 |
| 1955 | 109,946 |

1,222,319